

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2011**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 14
présents : 10
votants : 10

L'an deux mille onze, le cinq mai, à 20 heures,
le Conseil Municipal de la Commune de Présilly
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Alain Bullat, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 28 avril 2011,

Conseillers présents : A. BULLAT, H. DUNAND, F. VULLIET, C. GAZEL, B. TREMBLET, P. JACQUEMAIN, G. VIGNY, V. BLONDIN, R. PETTIT, N. DUPERRET,
Conseillers absents : D. DUNAND, X. SPRUNGLI, M. MASSON, D. GENOUD

FINANCES

1/ Budget principal : vote du budget primitif 2011

M. le Maire explique que le budget voté lors de la réunion du 14 avril dernier comportait une erreur en intégrant une opération d'ordre de cession d'immobilisation, opération qui ne se prévoit pas. Il propose donc au Conseil municipal de voter de nouveau le budget principal 2011, en supprimant cette écriture. Il en présente les équilibres et le détail des chapitres :

	Dépenses	RAR 2010	Total Dépenses	Recettes	RAR 2010	Total Recettes
Fonctionnement	825 968 €	0,00 €	825 968 €	825 968 €	0,00 €	825 968 €
Investissement	1 206 296,67 €	0,00 €	1 206 296,67 €	1 206 296,67 €	0,00 €	1 206 296,67 €
TOTAL	2 032 264,67 €	0,00 €	2 032 264,67 €	2 032 264,67 €	0,00 €	2 032 264,67 €

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,**

VOTE le budget principal 2011 tel que présenté ci-dessus.

PROJETS D'INVESTISSEMENT

2/ Enfouissement des lignes au Chef-Lieu : présentation du projet et du plan de financement prévisionnel

M. le Maire présente au Conseil municipal le projet définitif d'enfouissement des lignes au Chef-Lieu ainsi que le plan de financement prévisionnel correspondant.

Comme il en avait été décidé, aucun éclairage public supplémentaire ne sera installé Route de Chez Coquet. Le nombre de candélabres dans le village sera légèrement augmenté par rapport à l'existant afin d'assurer une meilleure homogénéité de l'éclairage. Comme ce sera le cas sur le secteur de Beauregard, l'intensité des l'éclairage sera réduite de moitié au milieu de la nuit. Le modèle des candélabres reste le même qu'à Beauregard et que Rue des bassins.

Le coût total prévisionnel des travaux est de 708 738 € TTC, dont 336 583 € TTC à la charge de la Commune.

3/ Requalification du Chef-Lieu

M. le Maire présente le projet définitif. Quelques ajustements restent à faire et le projet sera approuvé lors de la prochaine réunion.

4/ Plan communal de sauvegarde

Ce point est reporté à une prochaine réunion.

5/ Questions diverses

- *Bâtiments communaux :*

Un limiteur de bruit a été installé dans la salle des fêtes : si le niveau sonore enregistré sur 10 minutes dépasse le seuil autorisé, l'électricité de la salle sera coupée automatiquement.

Par ailleurs, il est envisagé d'installer une main courante le long de la rampe descendant à la mairie depuis la route du Bé d'Lé.

- *commerce :*

Un marchand de crêpes ambulant va s'installer prochainement les vendredis et samedis au rond-point de Pomier.

- *voirie :*

Des infractions récurrentes au Code de la route ont été signalées Route du Salève : certains automobilistes se sentent en effet autorisés à prendre cette voie en sens interdit et à y circuler à vitesse excessive. Le panneau de signalisation a même été volé et renversé plusieurs fois. M. le Maire rappelle que la Route du Salève est à sens unique, en montant du Petit-Châble vers la RD 1201. Par ailleurs, un arrêté va être pris pour limiter la vitesse à 30 km/h jusqu'à la sortie des maisons.

Le Maire,



Alain BULLAT